

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE**



---

## **DÉLIBÉRATION N°2023-052 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Le 24 mai 2023, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 17 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	20
Excusés	13

**Présents :**

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD  
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT  
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN  
Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD - M. Jonathan HERVÉ

**Excusés :**

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à M. Muriel MAHÉ)  
Mme Françoise CRAND (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)  
Mme Magali ANDRZEJEWSKI (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à M. Hélène MAVÉRAUD)  
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)  
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Jonathan HERVÉ)  
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à M. Eliane RENAUT)  
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)

**Secrétaire de séance :**

M. Jonathan HERVÉ

**Rapporteur :**

Mme Danielle CORNET, Maire

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte les avancements de grade au titre de l'année 2023, il est proposé de créer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 30/35<sup>ème</sup> (Pôle Vie scolaire, enfance)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (Pôle Vie scolaire, enfance)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service Restauration scolaire)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 24.5/35<sup>ème</sup> (service entretien)
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Espaces verts et cimetières)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Exploitation technique)
- 1 poste de chef de service de Police Municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service Police Municipale)
- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service administration générale)

La délibération n°2023-004, du 1<sup>er</sup> février 2023, prévoit la création d'un poste de gardien-brigadier au sein du service Police Municipale. En effet, afin de permettre l'ouverture des missions de ce service et d'étendre sa présence sur le territoire de la Ville (en termes d'effectif et d'amplitude horaire), le service Police Municipale nécessitait d'être renforcé par le recrutement d'un troisième agent. A l'issue de la procédure de recrutement, un agent titulaire du grade de brigadier-chef principal a été retenu. Il intègrera les services de la Ville de Pont-Château par voie de mutation le 1<sup>er</sup> août prochain. Il est donc nécessaire de modifier le poste créé précédemment et de créer un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## **DELIBÉRÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, les postes suivants :
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 30/35<sup>ème</sup>
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à 24.5/35<sup>ème</sup>.
  - 3 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
  - 1 poste de chef de service de Police Municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet.
  
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 31 mai 2023

Le secrétaire de séance,  
Jonathan HERVÉ

Le Maire,  
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....31/05/2023.....
- De la publication ou notification le : .....31/05/2023.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*